

DÉPARTEMENT D'INDRE & LOIRE

EXTRAIT DE REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION

**Séance du 26 mars 2024**

**N/Réf : Bdk/LB 26/03/2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, légalement convoqué le 21 février 2024, s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de son siège au 25 rue du Rempart à Tours, sous la présidence de Monsieur Michel GILLOT.

**Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs, Michel GILLOT, Isabelle SENECHAL, Christian GATARD, Sylvia GAURIER, Michel GUIGNAudeau, Alain ANCEAU, Alain BENARD (départ 10h30), Pascal BRUN, Jean-Marie CARLES, Claude COURGEAU, Michèle GASNIER, Gérard HENAULT (arrivée 10h10), Olivier LEBRETON, Alain MEDINA, Patrick MICHAUD (départ 11h15), Françoise MORIN, Gérard PERRIER, Jean-Paul ROBERT, Oulématou BA-TALL (Suppléante de Alice WANNERROY),

**Etaient absents et excusés :**

Mesdames et Messieurs, Bruno MEREAU, Vincent MORETTE, Benoit BARANGER (ayant donné pouvoir à Michel GILLOT) Thierry CHAILLOUX (ayant donné pouvoir à Gérard PERRIER), Xavier DUPONT (ayant donné pouvoir à Sylvia GAURIER), Annie LAURENCIN (ayant donné pouvoir à Alain MEDINA), Bertrand RITOURET (ayant donné pouvoir à Isabelle SENECHAL), Patrick LEFRANCOIS (ayant donné pouvoir à Christian GATARD), Alice WANNERROY.

**Assistaient également à la séance :**

Madame Béatrice WACONGNE, Payeuse Départementale d'Indre-et-Loire.  
Monsieur Benoit de KILMAINE, Directeur Général du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire,  
Monsieur Laurent BEUZIT, Directeur du pôle Administration Générale, Finances du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire.

**D-2024-022 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023-BUDGET ANNEXE DE LA COORDINATION**

Monsieur Michel GILLOT, Président du Centre de Gestion, donne lecture du rapport suivant :

La **section de fonctionnement** du budget annexe de la coordination dégage en 2023 un excédent d'un montant de **734 033,53 €**.

Les **dépenses d'exploitation** se sont élevées à un montant total de **961 191,11 €** (698 353,15 € en 2022), correspondant aux postes suivants :

- **Les charges à caractère général** (chapitre 011) pour **679 098,93 €** (634 368,82 € en 2022) dont :

- le remboursement aux Centres de gestion de la Région Centre-Val de Loire des frais de concours et examens professionnels transférés et qu'ils ont organisés, d'un montant total de **273 087,28 €** (281 031,06 € en 2022),

REÇU EN PREFECTURE

le 05/04/2024

Application agréée E-legalite.com

70\_UE-037-203700120-20240326-0\_2024\_022-

- le remboursement des concours et examens organisés par les Centres de gestion membres d'autres coordinations pour un montant de **378 306,59 €** (347 769,95 € en 2022),

- le remboursement de frais des réunions des instances techniques ou d'orientations stratégiques et des groupes de travail d'un montant de **4 221,65 €** (5 567,81 € en 2022).

- Les frais liés à l'organisation de la Conférence Régionale de l'Emploi (CRE) du 23 mars 2023 à Olivet pour un montant total de **23 483,41 €** et qui a lieu tous les 3 ans.

- Les dépenses de personnel (chapitre 012) pour **32 092,18 €** (33 663,10 € en 2022) comprenant :

- le remboursement de la part supportée par les Centres de gestion de la Coordination de la Région Centre-Val de Loire pour la gestion des Fonctionnaires Momentanément Privés d'Emploi (F.M.P.E.) de catégorie A dont ils ont la charge pour un montant de **7 645,82 €** (9 574,88 € en 2022),

- le remboursement au budget principal de 50 % de la charge salariale d'un agent de catégorie B du service Pôle Emploi Public pour la gestion administrative du budget coordination tel qu'il est prévu dans la Charte de la coordination de la Région Centre-Val de Loire pour **24 446,36 €** (24 088,22 € en 2022).

- Les autres charges (chapitre 65) pour un montant de **250 000 €**.

En 2023, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, après avis de l'instance stratégique d'Orientation de la Coordination, a décidé de procéder au reversement de **250 000 €** aux différents Centres de gestion membres de la région Centre-Val de Loire :

- 59 341,10 € reversés au Budget Principal du Centre de Gestion .
- 190 658,90 € reversés aux Centres de Gestion du Cher pour 32 453,46 €, de l'Eure-et-Loir pour 38 461,83 €, de l'Indre pour 21 940,68 €, du Loir-et-Cher pour 32 787,25 € et du Loiret pour 65 015,68 €.

Les recettes de la section d'exploitation, pour un montant total de **1 695 224,64 €** (1 583 983,27 € en 2022), sont composées des produits suivants :

- le transfert des ressources du C.N.F.P.T. prévu par la loi du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale dont 668 863 € pour l'organisation des concours et examens (538 982 € en 2022) et 75 559 € au titre des F.M.P.E. (60 887 € en 2022), soit un montant total de **744 422 €** (599 869 € en 2022),

- la refacturation des concours et examens de catégories A et B (transférés) hors filière médico-sociale organisés par les différents Centres de gestion de la Coordination de la Région Centre-Val de Loire auprès des autres Centres de gestion coordonnateurs (**65 172,52 €** pour 2023 contre 104 907,02 € en 2022).

La section d'investissement n'enregistre aucun mouvement et ne présente donc aucun résultat.

Une fois intégrés les résultats reportés de la clôture de l'exercice 2022, on constate au 31 décembre 2023 un résultat de clôture excédentaire de **734 033,53 €** détaillé dans le tableau ci-après.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Michel GILLOT, Président,

Après que Monsieur Michel GILLOT, Président, ait quitté la salle afin de ne pas participer au vote,

Il est proposé à l'assemblée d'adopter le Compte Administratif 2023 du budget annexe de la coordination du Centre de gestion d'Indre-et-Loire tel que résumé par le tableau ci-après.

**Le Conseil d'Administration**, réuni sous la présidence de Madame Isabelle SENECHAL, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 du budget annexe de la coordination, dressé par Monsieur Michel GILLOT, Président,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré,

Après avoir désigné, Madame Isabelle SENECHAL, 1ere Vice-Présidente, pour présider au vote,

**A l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif du budget annexe de la coordination, lequel peut se résumer par les tableaux annexés au présent document.

- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser (absence de RAR).

- **VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs du budget annexe de la coordination tels que résumés par le tableau annexé à la présente délibération pour l'année 2023.

**BUDGET ANNEXE DE LA COORDINATION - COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

<b>RESULTAT DE L'EXECUTION</b>						
	<b>Résultats cumulés</b>	<b>Affectation des résultats</b>	<i>Opérations</i>		<b>Solde des opérations</b>	<b>Résultats cumulés</b>
	<b>2022</b>	<b>2022</b>	<i>2023</i>		<b>2023</b>	<b>2023</b>
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	<i>Mandats émis</i>	<i>Titres émis (dont 1068)</i>	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture (2023)
			<i>Exercice 2023</i>	<i>Exercice 2023</i>		
	a	b	c	d	e = d - c	f = a + b + e
<b>TOTAL BUDGET</b>	<b>885 630,12</b>	0,00	961 191,11	809 594,52	<b>-151 596,59</b>	<b>734 033,53</b>
Investissement	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	885 630,12	0,00	961 191,11	809 594,52	-151 596,59	734 033,53

<b>RESTES A REALISER</b>			
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Solde</b>
Fonctionnement			
Investissement	0,00	0,00	<b>0,00</b>

**Fait et délibéré, le 26 mars 2024**  
**Pour expédition conforme,**  
**La Présidente de séance,**

Isabelle SENECHAL

Acte transmis en Préfecture le :	05/04/2024
Acte reçu en Préfecture le :	05/04/2024
Acte publié électroniquement le :	05/04/2024
Acte Exécutoire	

